



La pluie en ville : maîtriser le ruissellement urbain
(Présentation générale des techniques de maîtrise des eaux pluviales en ville)



Gérer et valoriser les eaux pluviales dans les parcs et jardins



Aménager les mares et plans d'eau



L'aménagement des mares et plans d'eau (guide technique)



Végétaliser les toitures

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Conseil général des Hauts-de-Seine



Conseil général des Hauts-de-Seine
2-16 boulevard Soufflot - 92015 Nanterre Cedex
www.hauts-de-seine.net

Conception : Conseil général des Hauts-de-Seine - Crédits photographiques : CG92 / Direction de l'Eau, Willy Labre, Olivier Ravoire - Illustration : Fabien Bellagamba - Imprimé sur papier recyclé - Janvier 2009

Gérer et valoriser les eaux de pluie dans mon jardin



Cette publication a été réalisée par le Conseil général

www.hauts-de-seine.net



Plutôt que rejeter les eaux de pluie vers un réseau d'assainissement, elles peuvent être stockées et utilisées dans mon jardin

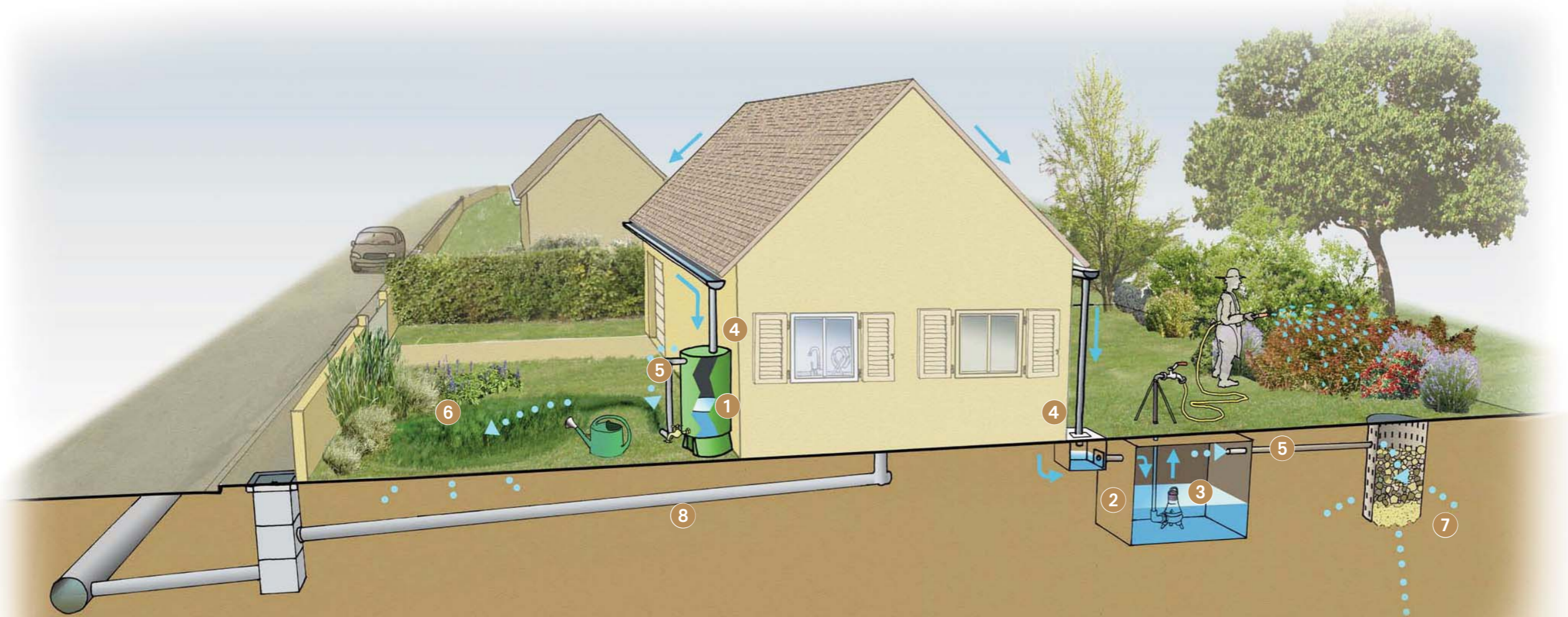
En déconnectant les eaux de toiture du réseau d'assainissement, je contribue à :

- la diminution du risque d'inondation ;
- la protection du milieu naturel en limitant les rejets polluants en Seine ;
- l'amélioration du traitement des eaux usées en station d'épuration en évitant leur dilution.

De plus, après stockage, je peux les utiliser pour l'arrosage de mon jardin. Cette démarche écocitoyenne contribue à préserver la ressource en eau et à retrouver un cycle plus « naturel » de l'eau en ville.

Les clés de la réussite

- Une perméabilité du sol et une profondeur de nappe phréatique suffisantes pour infiltrer les eaux de surverse
- Un éloignement approprié entre l'équipement d'infiltration et les bâtiments
- Un volume de stockage adapté à la surface de toiture et aux besoins d'arrosage
- Une vidange de la cuve non enterrée en période de gel pour éviter sa dégradation
- Un entretien régulier des installations (gouttières, filtre, pompe, surverse, zone d'infiltration...)



Les eaux de toitures sont collectées dans une cuve de stockage qui peut être installée en surface ① ou enterrée ②, une pompe ③ est alors nécessaire. Un filtre ④ assure le prétraitement des eaux en éliminant les éléments grossiers (feuilles...). Lorsque la cuve est pleine, une surverse ⑤ permet d'évacuer les eaux soit vers une zone d'infiltration ⑥ (ou une mare) soit vers un puits d'infiltration ⑦ en fonction de la nature du sol. Les eaux usées restent connectées ⑧ au réseau d'assainissement public.

Et la réglementation...

La récupération de l'eau de pluie est autorisée par le Code civil, mais les usages intérieurs sont réglementés par le Code de la santé publique. Un crédit d'impôt peut être octroyé lors de la mise en place par des professionnels d'un équipement de récupération des eaux pluviales.